

LE CONFLIT RWANDAIS

Charles Nkurunziza

Bruxelles, 2006

LE CONFLIT RWANDAIS

1. INTRODUCTION

La guerre de reconquête du pouvoir par le FPR-Inkotanyi qui a détruit le Rwanda et qui a abouti à la situation que le peuple rwandais vit aujourd'hui constitue à coup sûr, l'épisode la plus horrible du conflit rwandais à travers l'histoire de ce pays. Ici, la question qui vient évidemment à l'esprit est de savoir en quoi consiste le dit conflit. Le conflit rwandais est né à partir du moment où le Tutsi s'est engagé à ne jamais partager avec le Hutu dans son pays. Et toute l'histoire du Rwanda est depuis, construite sur cette terrible réalité.

Comme on le sait, la guerre de reconquête du pouvoir par le FPR au Rwanda aura fait verser trop de sang des rwandais, toutes les ethnies confondues, et les conséquences sur tous les plans sont incalculables. C'est sur cette ensemble de données qu'il va falloir réfléchir profondément, dans ce travail, pour dégager une vision commune de la réalité rwandaise. Dans cette réflexion, nous nous appuyerons essentiellement sur « Les Aspects essentiels du problème rwandais », document réalisé par le Groupe Charles Nkurunziza (Bukavu, mai 1995)

2. LA NATURE DU CONFLIT RWANDAIS

Il va falloir ici définir les parties au conflit et l'objet de ce conflit.

2.1. Les parties en conflit.

Selon le document du groupe précité, l'histoire du Rwanda nous apprend que les trois ethnies qui peuplent les Rwanda sont arrivées dans ce pays par vagues successives. Les Twa ou les Pygmoïdes furent les premiers occupants ; ils vivaient de la chasse et de la cueillette. Suivirent ensuite les Hutu d'origine Bahntoue ; ils constituaient le groupe numériquement le plus important et s'adonnaient avant tout à l'agriculture. Les Tutsi Hamites enfin, arrivèrent au Rwanda entre le XIIème et le XVème siècle ; ils se consacrèrent principalement à l'élevage de la vache à longues cornes. Dans cette études, on remarquera que seuls les Tutsi et les Hutu sont concernés parce que les Twa avaient un statut tout à fait particulier dans la société rwandaise ; ils n'étaient pas considérés comme des personnes humaines à part entière.

2.1.1 *Les Hutu*

D'origine Bantoue, les Hutu sont les défricheurs du Rwanda pour pouvoir y habiter et l'exploiter sur le plan de l'agriculture et de l'élevage en vue de se nourrir de façon satisfaisante. Ce sont les Hutu qui ont imposé à ce pays le nom de RWANDA, du verbe KWANDA signifiant « avoir la vocation de s'élargir, d'être grand ». Ce sont toujours ces Hutu qui l'ont, les premiers, politiquement organisé en y créant des royaumes par clan (Abagesera, Abazigaba, Abungura, Abacyaba,...).Le Rwanda était alors une véritable nation dans la quelle les royaumes indépendants étaient juxtaposés dans la paix. C'est dans ce contexte que le Tutsi est arrivé au Rwanda.

2.1.2 *Les Tutsi*

Les Tutsi Hamites sont arrivés au Rwanda derrière leurs troupeaux, en nomades. Ils étaient pacifiques, et par conséquent, ils ne furent pas repoussés par les autochtones trouvés sur place

(*Abasangwabutaka*). C'est dans cette nouvelle ambiance que les nouveaux arrivants ont donné au roi Hutu des Bazigaba du Mubali le nom symbolique de Kabeja que l'histoire a retenu et qui signifie en langue hima (*ka-beije = lessez-les venir*). Le Mubali est la région rwandaise par laquelle les Tutsi du clan des Abanyiginya ont pris le premier contact avec le Rwanda. Après un certain temps d'errance, toujours derrière leurs troupeaux, ils se fixèrent enfin à Gasabo, au bord du lac Muhazi.

2.2. L'objet du conflit.

Installés à Gasabo, les Tutsi se sont organisés et ont créé un petit royaume, copie de ce qu'ils avaient trouvé sur place. C'est dans cette atmosphère qu'est née l'idée de conquérir les royaumes Hutu et d'exclure définitivement les Hutu de l'exercice du pouvoir au Rwanda. Comme on s'en aperçoit aisément, le conflit rwandais ne tient à autre chose qu'à l'interdiction absolue imposée au Hutu par le Tutsi, de participer à l'exercice du pouvoir, en le réduisant au rang de serf et d'esclavage. C'est sur ce conflit et sur ses divers aspects qu'a été construit l'essentiel de l'histoire du Rwanda.

3. LE PROCESSUS CONFLICTUEL

Depuis que les Tutsi Banyiginya se sont décidés à conquérir les royaumes pacifiques Hutu, l'histoire du Rwanda est essentiellement marquée par le conflit rwandais qui venait d'être déclenché. Le Hutu a été réduit au rang d'esclave et de serf, et cela pendant des siècles. Il a fallu l'émancipation et la révolution de 1959 pour que le Hutu retrouve sa liberté et jouisse de tous ses droits qu'il allait perdre hélas ! par suite à une tragique guerre de reconquête du pouvoir de 1990 par les fils des seigneurs Tutsi chassés du pouvoir par la révolution de 1959.

3.1. La reconquête des royaumes Hutu.

Pour les conquérants Tutsi Banyiginya, la destruction des royaumes Hutu a été une tâche de longue haleine ; si bien que les dernières conquêtes furent réalisées par le colonisateur allemand tout au début du 20^{ème} siècle dans les préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi. Au cours des guerres de destruction des royaumes Hutu, les Tutsi Banyiginya ont utilisé des armes de natures différentes selon la situation du royaume Hutu dans le collimateur. C'est ainsi qu'en plus des armes classiques, les Tutsi Banyiginya se sont servis d'autres armes particulièrement efficaces suivantes :

3.1.1. Les femmes Tutsi

Lorsque le monarque Tutsi constatait qu'il ne pouvait pas vaincre le roi Hutu par les armes classiques, il cessait les combats et la guerre de conquête était oubliée momentanément pour faire croire à la situation pacifique entre les royaumes belligérants. Par la suite, le monarque Tutsi pouvait donner sa propre fille en mariage à l'ennemi qui ne se doutait de rien. La fille ainsi donnée en mariage avait une mission sacrée de tout faire pour faciliter à son père la tâche de tuer son mari avec tous les siens. C'est ainsi que le royaume de Nduga été conquis par les Tutsi Banyiginya. Après une longue et dure guerre de conquête contre le Nduga, le roi munyiginys Mibambwe I Sekarongoro a donné en mariage sa fille Nyirantorwa à Mashira, roi du Nduga avec une mission précise de faciliter l'assassinat de son mari par son père. Le projet fut exécuté comme il avait été préparé.

3.1.2. Le roi Tutsi munyiginya « serviteur » du roi Hutu

Lorsqu'un monarque Tutsi munyiginya constatait que le roi Hutu dans le collimateur était plus fort que lui, il se camouflait et se présentait à lui dans des conditions de serviteur et lui demandait d'être à son service. Le « serviteur » Tutsi était souvent préféré aux autres et entraînait dans la vie quotidienne de son « maître ». A l'occasion jugée opportune, il l'assassinait purement et simplement. C'est ainsi que le roi Hutu Nzira du Bugara fut tué par Ruganzu-Ndori qui s'était présenté sous le pseudonyme de Cyambarantama et le royaume des Bagara fut annexé à celui des Banyiginya.

3.1.3. La provocation de mauvais sort

Le monarque Tutsi munyiginya faisait tout pour épouser une fille de la famille Hutu régnante. Après un arrangement criminel, la femme revenait dans sa famille et faisait tout pour avoir des rapports sexuels avec le Hutu régnant. Elle retrouvait son mari dès qu'elle était sûre d'être enceinte. L'enfant qui en naissait était évidemment le fils du roi, mari de la mère. C'est cet enfant qui, un jour devenu grand, participait à une guerre d'agression contre le pays de son père biologique pour y être tué. Le sang ainsi versé provoquera un jour la destruction du royaume Hutu considéré, au profit du royaume Tutsi des Banyiginya.

Ce phénomène a existé notamment sous Yuhi II Gahima, monarque Tutsi munyiginya contre le royaume Hutu des Benengwe sous Samukende et sa femme Benginzage connue sous le surnom de Nyagakecuru. La nièce de Nyagakecuru mariée à Yuhi II Gahima a eu, après des arrangements avec son mari, des rapports sexuels avec le mari de sa tante. A terme, elle a mis au monde un garçon à qui on imposa un nom significatif de « Binama ». C'est ce dernier qui, devenu grand, alla verser son sang sur la terre des Benengwe pour faciliter tôt ou tard son annexion au royaume des Banyiginya.

3.2. La soumission multiséculaire du serf Hutu au seigneur Tutsi

Cette soumission du Hutu vaincu était le fruit des mythes et légendes des Tutsi Banyiginya ; elle était institutionnalisée par le code ésotérique et matérialisée par le système d'*Ubugake*.

3.2.1. Les mythes et légendes

Conscient de sa force très minime et du caractère essentiellement pacifique du Hutu (*muntu*), le Tutsi (hamite) s'est présenté à ce dernier comme, au cours des générations et au moyen de divers artifices, comme un être surhumain n'appartenant pas au commun des mortels. Le Tutsi a fait croire au Hutu qu'il était d'origine divine. Une légende veut que l'ancêtre des Banyiginya (Sabizeze) était né du cœur d'un bœuf porteur de bons augures (*Imana yeze*), qu'il était tombé du ciel (Kigwa), et que c'était lui qui avait tout inventé (*Gihanga cyanhanze inka n'ingoma*) ; que par conséquent il lui revenait de droit de régner sur le Rwanda, et d'y régner sans partage.

Après des guerres de conquête du pouvoir, les Hutu tombaient aisément dans les griffes du Tutsi. Ce fut la première manifestation du conflit rwandais. En effet, à partir de ce moment, le hamite nomade est devenu *mu-tutsi* du verbe de la langue rwandaise archaïque *gutuka* (bénir). Depuis, pour la culture hamite Tutsi du Rwanda, le Tutsi était celui qui avait été béni par des dieux, le comblant de biens et de bonheur (*gutunga no gutunganirwa*) devenant ainsi noble et seigneur. Tandis que les Hutu ainsi subjugués devaient changer leur statut juridique et social. Ils devenaient manants (*hutu*) et serf, à la disposition de leur seigneur pour lui offrir

leurs forces, et en retour pouvoir subsister. Les monarques Hutu devaient céder leur titre de roi (*umwami*) au chef des Hamites pour devenir des *Bahinza* (maîtres des pluies et des récoltes).

3.2.2. *Le code ésotérique de la royauté*

Ce code ésotérique était à la fois une constitution dans le sens moderne du terme, et un ensemble de règles régissant des pratiques occultes, mythiques et magiques (*imitsindo*) ; et l'application de ses dispositions requérait de nombreuses consultations divinatoires appropriées. Ce code de la dynastie des *Banyiginya* était composé de poèmes couvrant tous les domaines intéressant la dynastie. Chaque poème était confié à une famille et se transmettait de père en fils à travers des générations. L'ensemble des détenteurs de ces poèmes constituait le collège des *biru* qui étaient des conseillers spéciaux du pouvoir sous l'autorité d'un doyen ou grand *mwiru* intronisateur, nécessairement du clan des *Abatsobe*. Les familles matri-dynastiques (*Abega* par exemple) étaient exclues de la connaissance du code ésotérique. L'accès au code ésotérique de la Reine Mère *Nyiramavugo II Nyiramongi* du clan des *Abega* fut la cause lointaine des événements tragiques de *Rucunshu*.

Le code ésotérique étant l'âme du système politique des *Banyiginya*, le conflit rwandais en est l'émanation. En effet, ce code avait placé le pouvoir au dessus de tout, même de la vie. Aux termes de ce code, l'exercice du pouvoir était la prérogative exclusive du roi *munyiginya*, prérogative qui se transmettait de père en fils. Le roi *munyiginya* exerçait un droit absolu de vie et de mort sur ses sujets ; il devait par conséquent mettre à mort quiconque pouvait y prétendre sans remplir les conditions du code ésotérique. Signalons en passant, que tuer pour le maintien du pouvoir était un devoir sacré pour le monarque *munyiginya*. Il lui était strictement interdit d'abdiquer. Si le cas devait se présenter, il devait se donner la mort ; et ainsi permettre que le pouvoir reste dans sa lignée (*Kwitangira ingoma*).

C'est pourquoi, lorsqu'un monarque Tutsi tuait un roi hutu qui lui résistait, il devait le mutiler et orner le tambour - emblème de la dynastie - de ses organes génitaux pour signifier que le royaume hutu en question était, mythiquement et définitivement, éteint. Le Hutu était, comme on l'a vu, réduit à la condition de sous-homme au service de son seigneur. C'est le sens des vers suivants, extraits d'un vieux poème dynastique :

« *Harabaye ntihakabe*

Hapfuye imbwa n'imbeba

Hasigara inka n'ingoma » ;

signifiant, tout simplement, qu'après une lutte acharnée, les chiens et les rats on fini par céder leur place à la vache et le tambour. En d'autres termes, les royaumes Hutu ont été, finalement, définitivement conquis par le Tutsi. Comme on le voit, c'est le code ésotérique qui a radicalisé cette situation pour toujours.

3.2.3. *L'Ubuhake*

De toutes les armes que le Tutsi a utilisées pour réduire le Hutu à l'esclavage, la plus redoutable et la plus efficace fut le système d'*Ubuhake*.

3.2.3.1. La notion de l'*Ubugererwa*

C'était un système de relations sociopolitiques entre des individus ou, même, entre des institutions. Il était l'inspiration du contrat d'*Ubugererwa* des royaumes Hutu dont il est différent quant à son objet et à son but. L'objet de l'*Ubugererwa* était la vache au lieu d'être la terre, et il avait lieu entre deux personnes se trouvant aux rangs sociaux différents. Le plus puissant s'engageait à protéger le faible ainsi que tous les siens dans toutes les circonstances et pour autant que leurs relations d'*Ubugererwa* n'étaient pas définitivement interrompues. L'autre partie, quant à elle, s'engageait à exécuter parfaitement tous les ordres reçus de son protecteur. Par cet engagement, le protégé cessait de s'appartenir ou d'appartenir à sa famille pour devenir l'homme à la disposition de son patron.

Signalons qu'en réalité, la vache ainsi reçue restait partie intégrante de la propriété du seigneur, le *Mugaragu* n'en étant que simple usufruitier. C'est-à-dire que, sous n'importe quel prétexte, le *Shebura* pouvait reprendre toutes les vaches que le *Mugaragu* détenait. Même quiconque propriétaire de vaches obtenues en dehors d'*Ubugererwa* (*imbata*) pouvait se les voir dépouiller par un plus puissant, sans la possibilité d'aucun recours. Quand la situation allait bien, la relation entre les deux parties était héritée dans le même ordre, de père en fils pendant des générations entières.

3.2.3.2. Les conséquences de l'*Ubugererwa*

L'institution de l'*Ubugererwa* a produit des conséquences particulièrement graves sur les plans individuel, social et politique.

3.2.3.2.1 Sur le plan individuel

Par le truchement de l'*Ubugererwa*, le Tutsi voulait faire du Hutu un type d'hommes assujetti et essentiellement voué à son service. Sur ce plan individuel les conséquences furent :

a) L'égoïsme (*inda nini*)

Ainsi asservi, le Hutu devait depuis, dépenser ses forces quotidiennement, au profit du seigneur Tutsi pour avoir de quoi « mettre sous la dent ». Ainsi, pendant des générations, le Hutu n'ayant d'autres préoccupations que son « ventre », a fini par acquérir pour de bon le caractère d'égoïsme incompatible avec la gestion des affaires de la communauté.

b) Le manque de clairvoyance et de présence d'esprit (*kutibaza-kudashishoza*)

Tout au long de son éducation, le futur seigneur Tutsi était quotidiennement soumis à des exercices physiques (*guhamiliza*) militaires (*kumasha*), il était associé à des jeux favorisant le développement mental et intellectuel tel que le *Gisoro* ainsi qu'à des séances spéciales pour acquérir des mécanismes de l'art oratoire (*gutarama*) nécessaires dans l'exercice du pouvoir.

Tandis que le jeune Hutu du même âge, à l'instar de son père ou au secours de celui-ci, devait s'occuper chaque jour des travaux durs, fatigants et de toute autre sale besogne que la famille du seigneur dédaignait. Les activités d'ordre intellectuel constituaient la moindre de ses préoccupations, et cela pendant des siècles. C'est ce qui explique pourquoi, souvent le Hutu n'a pas toujours discerné les pièges (*amayeri*) que le Tutsi lui a tendus pendant des générations entières. Les exemples abondent dans l'histoire du Rwanda :

c) Une peur irraisonnée, permanente et traumatisante (*Umususu*)

C'était une peur constante inspirée par tout ce que le seigneur Tutsi, en sa qualité de propriétaire de la personne du Hutu, pouvait faire de mal à son esclave sans défense.

De tout ce qui précède l'on se rend aisément compte que le Hutu est devenu, au cours des siècles un robot au service de son seigneur. Il lui faut beaucoup de temps et de patience et surtout de détermination pour reconquérir sa qualité d'homme.

3.2.3.2.2. Sur le plan social

Le système d'*Ubugukwa* était le fondement essentiel des relations sociales dans les Rwanda ancien. De nos jours ses séquelles se font encore ressentir. Les relations entre Hutu et Tutsi étaient nécessairement basées sur l'*Ubugukwa* ; pour le Tutsi, le Hutu devait être naturellement à son service. A la limite, l'inverse était concevable: un Tutsi pouvait se constituer un *umugaragu* du Hutu - *muhinza* – mais à court terme et pour un objectif bien déterminé. C'est dire que lorsque le Tutsi n'avait pas réussi à éliminer le *Muhinza* par les armes, ou qu'il ne l'avait pas pu en lui donnant sa fille en mariage, il se rapprochait de lui sous les apparences d'un *umugaragu*, en vue de le faire disparaître sans difficultés. C'est ce que *Ruganzu II Ndoli* a fait sous le pseudonyme de *Cyambarantama*, pour tuer le dernier monarque du *Bugara*, *Nzira*.

Plus près de nous encore, pour ne parler que de cela, quand le Général Major Juvénal Habyarimana a accédé à la tête de l'Etat, le Tutsi s'est approché de lui de telle sorte qu'il était devenu le vrai détenteur du pouvoir. Un proverbe rwandais dit, à ce sujet que « lorsque tu loges le Tutsi au cœur de ton foyer, il t'enlève ta femme » (*umututsi umusembereza ikweru akaguca haruguru*).

La vérité sur ce qu'il cherchait à obtenir a été révélée en 1980 lors de ce qu'il a été convenu d'appeler « Affaire Lizinde ». Monsieur Lizinde, alors chef de service du renseignement et auteur du livre *La découverte de Kalinga ou la fin d'un mythe*, a dénoncé le danger que constituait l'emprise des Tutsi sur le pouvoir républicain. Il fut accusé à son tour, et pour cette cause, de nourrir des ambitions pour renverser le pouvoir en place. A partir de son moment, les Tutsi jurèrent de prendre le pouvoir par la force.

Par ailleurs, le système d'*Ubugukwa* avait atteint un tel degré de perversion que le *mugaragu* était plus fier d'être esclave de son maître Tutsi que d'être fils de son père biologique. Cela devait se concrétiser dans la conduite de tous les jours. C'est ainsi qu'un Hutu au service d'un seigneur Tutsi était apprécié dans ses agissements en fonction de la bravoure ou de la médiocrité de son maître.

Dans certains cas, lorsqu'une famille de Hutu (au sens large) avait donné des *bagaragu* à une autre famille de Tutsi pendant des générations, la première abandonnait son clan d'origine pour adopter celui de la deuxième (*Abanyiginya, Abega, Abageserab'Abazirankende*) mais sans pour autant devenir Tutsi. Même au cas de mariage, le Hutu gendre du Tutsi pouvait bénéficier de beaucoup de faveurs mais jamais il ne pouvait changer de statut pour devenir Tutsi. Pour le Tutsi, la nature des choses était telle que le Hutu pouvait atteindre un certain degré de perfection, mais jamais égaler le Tutsi (*zirungwe zange zibe isogo!*).

Dans les relations d'*Ubugukwa*, le mensonge et l'intrigue étaient les règles du jeu substantielles. En effet, l'action de *guhakwa* comportait entre autres pratiques, pour le *mugaragu*, à dire à

son maître des choses agréables à l'oreille, même s'il s'agissait des contre-vérités, pourvu qu'il soit attentivement et favorablement écouté (*ukuli wabwiye shobuja niko umuhakishwaho*). Pour cela, le *mugaragu* devait couvrir son seigneur de louanges en évoquant ses actes de bravoure, mais surtout en compliquant au moyen des intrigues souvent cruelles, la vie d'un ou des collègues *bagaragu* adversaires pour rester seul dans les faveurs du seigneur.

Mais ces manœuvres constituaient une arme à double tranchant : en cas de découverte, le coupable recevait un châtiment exemplaire ; au niveau de la Cour, il était souvent mis à mort, car, comme dit un proverbe rwandais, « le mensonge est celui dont l'auteur est convaincu de la culpabilité » (*ikinyoma ni igitsinzwe*).

Signalons enfin qu'en cas de commise féodale (*kunyaga ukeza, kwunûra*) contre un chef, par exemple par suite d'une faute grave, ses vaches étaient transférées à un autre chef avec l'ensemble des *bagaragu* sous ses ordres (le ban et l'arrière-ban). Ceci pour signifier tout simplement que l'homme était subordonné à la vache.

Voilà, en résumé, en quoi le système d'*Ubugake* a façonné les relations sociales dans le Rwanda ancien. On aura remarqué aisément, que les traits caractéristiques du système n'ont pas encore totalement disparu de la vie des rwandais à l'heure actuelle.

3.2.3.2.3. Sur le plan politique

L'*Ubugake*, institution fondamentale de la monarchie féodale, avait créé au niveau le plus élevé dans chaque région du pays une pyramide de chefs représentant le pouvoir central (le *Mwami*). C'est ainsi qu'on retrouvait dans chaque région un chef des terres (*umutware w'ubutaka*), un chef des pâturages (*umutware w'umukenke*), et au dessus de tous, un chef de l'armée (*umutware w'ingabo*), représentant le *Mwami* en tout. Au sommet de tout le système, trônait le *Mwami* avec des pouvoirs exorbitants dont le droit de vie et de mort sur tous ses sujets.

Par ailleurs, pour jouir de ses droits, tout rwandais devait appartenir à une armée comme il devait avoir un *shebuja* dans des conditions que l'on sait. Du coup, tout citoyen rwandais appartenait à l'armée de son *shebuja*. C'est aussi dans ces conditions qu'il pouvait jouir du droit d'ester en justice au niveau des chefs et de la Cour et avec l'assistance de son *shebuja*. Quiconque propriétaire de vaches obtenues en dehors d'*Ubugake* (*imbata*) pouvait se les voir dépouiller par un plus puissant, sans la possibilité de recourir à la protection d'un plus puissant encore.

Voilà en quelques lignes le système d'*Ubugake*, véritable base de la dynastie des *Banyiginya*, qui a joué un rôle considérable dans l'assujettissement du Hutu et, par conséquent, dans la création du conflit rwandais. C'est dans cet état de choses que l'étranger européen est arrivé au Rwanda.

3.3. Emancipation et Révolution de 1959

3.3.1. Radicalisation du conflit rwandais

C'est avec l'arrivée des colonisateurs que le conflit rwandais s'est radicalisé. En effet, c'est le belge qui, à la demande des seigneurs Tutsi, a décidé que l'appartenance ethnique soit obligatoirement mentionnée dans le livret d'identité parce que les droits étaient attachés à

l'ethnie. Ce fut ainsi que selon Monseigneur Classe, « *seul le Tutsi qui de par ses qualités supérieures et son sens de commandement, était bien indiqué pour gouverner sans partage le Rwanda* ». C'est dans cette ambiance que le Groupe Scolaire d'Astrida a été fondée pour former des jeunes Tutsi (*indatwa*) destinés à succéder à leurs pères ; tandis que les jeunes Hutu devaient se contenter du catéchuménat, des écoles artisanales, etc. Exceptionnellement, les enfants Hutu pouvaient être admis à fréquenter les écoles de moniteurs et des séminaires.

A cette époque, l'institution de l'*Ubugake* a aussi beaucoup évolué. L'*Ubugake* n'était plus qu'un simple contrat de clientélisme entre le Hutu et le Tutsi que le colonisateur a compensé par l'instauration de la corvée (*akazi*) et de la taille (*uburetwa*), auquel le Hutu était soumis au profit du seigneur Tutsi et du colonisateur. Le manquement à ces deux nouvelles obligations était sanctionné par la bastonnade (*ikiboko*) et la prison (*umunyururu*). Mais pour l'Administration belge, un Hutu qui parvenait à posséder 20 vaches au moins, accédait automatiquement au statut de Tutsi (*kwihutura*) et était automatiquement exempté de l'obligation de la corvée et de la taille. C'est dans cette ambiance que le mouvement de l'émancipation du Hutu allait naître et conduire le pays à la révolution.

3.3.2. *Le Mouvement d'émancipation*

Tout a commencé par l'élaboration par la puissance tutrice, d'un plan décennal qui, tenant compte des progrès jusque là réalisés, prévoyait une série d'actions à mener au cours de la décennie suivante. C'est dans ce cadre que fut pris le décret du 14 juillet 1952 portant réorganisation du Ruanda-Urundi, texte qui prévoyait notamment l'élection des conseillers à tous les échelons du pouvoir. Quelques rares Hutu qui avaient fréquenté l'école commençaient à manifester leurs idées démocratiques. C'est dans ce contexte que l'administration tutrice contraignit le Mwami Mutara III Rudahigwa à nommer des Hutu aux postes de sous-chefs et surtout à supprimer pour l'avenir, l'institution d'*Ubugake* qui ne correspondait plus à l'évolution des choses de l'époque.

Au cours de l'année 1954, le Mwami, sous pression du colonisateur, prit une décision capitale de supprimer le système d'*Ubugake* en ordonnant qu'il y eût un partage de vaches détenues par le *mugaragu*, entre celui-ci et son *shebuja*. Il y eut beaucoup de réactions négatives dans les milieux conservateurs Tutsi, mais un pas de géant venait d'être fait dans la libération du Hutu. Quelques temps plus tard, ce fut le tour de la corvée à être supprimée dans les mêmes conditions. Mais les Tutsi conservateurs se liguèrent pour combattre cette évolution pourtant irréversible. Les leaders Hutu acquis aux idéaux démocratiques réagirent en publiant en date du 24 mars 1957 un document resté célèbre intitulé le « Manifeste des Bahutu ». Dans ce document, pour la première fois le système féodo-monarchiste était publiquement mis en cause et la question Hutu-Tutsi posée clairement ; le conflit rwandais y était bien circonscrit et des solutions concrètes proposées.

3.3.3. *La Révolution de 1959*

En réponse au Manifeste des Bahutu, les grands serviteurs Tutsi de la cour alors présents à Nyanza au nom de leurs congénères réagirent très négativement, par une lettre du 17 mai 1958 adressée au monarque d'alors. Dans cette lettre, les auteurs déclaraient que les Tutsi et les Hutu n'avaient rien de commun. Ils écrivaient en substance ce qui suit :

...comment les Bahutu réclament maintenant leurs droits au partage du patrimoine commun. Ceux qui réclament le partage du patrimoine commun sont ceux qui ont entre eux des liens de fraternité. Or les relations entre nous

(Batutsi) et eux (Bahutu) ont été de tous temps jusqu' à présent basées sur le servage ; il n'y a donc entre eux et nous aucun fondement de fraternité. En effet quelles relations existent entre Batutsi, Bahutu et Batwa ? Les Bahutu prétendent que Batutsi, Bahutu et Batwa sont fils de KANYARWANDA, leur père commun. Peuvent-ils dire avec qui Kanyarwanda les a engendrés, quel est le nom de leur mère et de quelle famille elle est ?

Les Bahutu prétendent que Kanyarwanda est père des Batutsi, Bahutu et Batwa ; or nous savons que Kigwa est de loin antérieur à Kanyarwanda et que conséquemment Kanyarwanda est de loin postérieur à l' existence des trois races Bahutu, Batutsi et Batwa, qu' il a trouvées bien constituées. Comment dès lors Kanyarwanda peut-il être père de ceux qu' il a trouvés existants ? Est-il possible d' enfanter avant d'exister ? Les Bahutu ont prétendu que Kanyarwanda est notre père commun, le « Ralliant » de toutes les familles Batutsi, Bahutu et Batwa : or Kanyarwanda est fils de Gihanga, de Kazi, de Merano, de Randa, de Kobo, de Gisa, de Kijuru, de Kimanuka, de Kigwa. Ce Kigwa a trouvée les Bahutu dans le Rwanda. Constatez donc, s'il vous plaît, de quelle façon nous, Batutsi, pouvons être frères des Bahutu au sein de Kanyarwanda, notre grand père.

L'histoire dit que Ruganzu a tué beaucoup de « Bahinza » (roitelets). Lui et les autres de nos rois ont tué les Bahinza et ont ainsi conquis les pays des Bahutu dont ces Bahinza étaient rois. On en trouve tout le détail dans l' « Inganji Kalinga ». Puisque donc nos rois ont conquis le pays des Bahutu en tuant leurs roitelets et ont ainsi asservi les Bahutu, comment maintenant ceux-ci peuvent-ils prétendre être nos frères ?

Par conséquent, les Hutu devaient rester soumis aux Tutsi comme toujours. Dans ces conditions, il ne manquait qu'une occasion pour déclencher la révolution. Le processus révolutionnaire a été accéléré par la mort inopinée du *Mwami Mutara III Rudahigwa* sans descendance et sa succession par son demi-frère *Kigeli IV Ndahindurwa* dans des circonstances restées obscures. A l'avènement de celui-ci, des assassinats furent organisés pour intimider et décourager les leaders Hutu, mais sans succès. La goutte qui devait faire déborder le vase fut l'agression en date du 1 novembre 1959, par des jeunes gens Tutsi contre un sous-chef Hutu de *Ndiza*, Dominique Mbonyumutwa. La Révolution était déclenchée. Celle-ci a essentiellement consisté dans le soulèvement massif du peuple rwandais contre des structures féodales multiséculaires qui avaient écarté le Hutu de la participation à l'exercice du pouvoir dans son pays, en le réduisant à la condition d'esclave pour le compte du Tutsi. Les Tutsi extrémistes qui n'acceptaient pas les changements démocratiques se sont exilés à l'étranger pour y organiser des attaques terroristes.

Les élections démocratiques organisées aux mois de juin - juillet 1960 ont confirmé la situation en donnant une majorité écrasante (Bourgmestres et Conseillers Communaux) au Parti du Mouvement de l'Emancipation Hutu (PARMEHUTU), mais toujours, dans le cadre de la monarchie. C'est dans ce contexte que feu Président Grégoire Kayibanda, alors président du MDR PARMEHUTU, forma un gouvernement provisoire ; c'était le 26 octobre 1960. A cette occasion il devait notamment déclarer :

C'est aujourd'hui en effet, qu'un gouvernement représentatif et un parlement également représentatif sont mis en place.

Aujourd'hui la démocratie, la démocratie libératrice a vaincu la féodalité, la féodalité, sous quelque forme qu'elle soit, sous quelque forme qu'elle puisse être, elle est vaincue définitivement, elle est abolie définitivement, nous la rejetons définitivement.

Une solution au conflit rwandais était encore une fois trouvée et proclamée solennellement : **la démocratie.**

Le nouveau *Mwami* avait quitté le Rwanda depuis avril 1960 et un problème institutionnel grave était aussi posé. Le gouvernement alors mis en place convoqua tous les élus du peuple en congrès à Gitarama pour leur demander de se prononcer sur une formule définitive qui convenait au pays compte tenu de l'évolution de la situation. C'était le 28 janvier 1961. Tous les Conseillers Communaux, tous les Bourgmestres, les Députés et les membres du Gouvernement Provisoire réunis en ce jour mémorable, décidèrent l'abolition de la monarchie et proclamèrent la République. Notre pays allait s'appeler, depuis, la « REPUBLIQUE RWANDAISE » régie par des institutions démocratiques avec un drapeau rouge, jaune et vert comme emblème de la Nation.

C'est cet évènement que, consciemment ou non, certains milieux ont désigné sous l'expression de « *Coup d'Etat de Gitarama* » oubliant qu'il s'agissait d'une oeuvre réalisée par les représentants du peuple rwandais. Cette décision des élus du peuple rwandais allait, à la demande des adversaires de la démocratie, être confirmée par le peuple lui-même lors du Référendum organisé et supervisé par l'Organisation des Nations Unies en date du 25 septembre 1961.

3.4. Le Rwanda : République indépendante

Comme on l'a vu, les ennemis du peuple rwandais n'ont jamais accepté la meilleure solution au conflit rwandais. Ils ont toujours combattu la démocratie. Sous la I ère et la II ème Républiques, ils n'ont fait que changer de stratégies selon la conjoncture du moment jusqu'au déclenchement de la guerre d'octobre 1990.

3.4.1. Sous la Première République

Le problème Rwandais est concrétisé par une série de guerres de reconquête du pouvoir par les anciens seigneurs féodo-monarchiques.

Depuis la victoire de la République démocratique, le Rwanda a été victime de nombreuses agressions terroristes des *Inyenzi* en provenance des pays limitrophes. Chaque fois, les complices de l'intérieur devaient payer de leur vie, et les agresseurs en profitaient pour accuser les Hutu des crimes de génocide. A ce sujet, feu le Président de la République Grégoire Kayibanda a, à plusieurs reprises, invité les Inyenzi à abandonner leurs actes criminels et ainsi épargner des vies humaines. A l'une de ces occasions, en date du 11 mars 1963, il devait déclarer notamment :

Les vies humaines qui malgré notre vigilance ont péri par terrorisme ne gagnent rien à être couvertes par les bruits de vos calomnies à l'égard du Gouvernement de la République.

Qui est génocide ?

Posez-vous honnêtement la question et répondez-y du fond de votre conscience.

Les Tutsi restés au pays qui ont peur d'une fureur populaire que font naître vos incursions sont-ils heureux de vos comportements ?

Qui est génocide ?

Ceux qui vous appuient et financent vos menées terroristes et fratricides vous rappellent-ils que les Bahutu ne se laisseront jamais malmenés, et qu'à vos coups, ils n'entendent pas du tout opposer un héroïsme qui serait d'ailleurs de mauvais aloi.

Qui est génocide ?

Les Inyenzi n'ont jamais entendu cet appel. Au contraire, ils ont multiplié leurs aventures meurtrières jusqu'en 1967, année au cours de laquelle ils ont lancé leur dernière attaque de la série contre le peuple rwandais. Ils ont dû faire un constat amer selon lequel ils ne pouvaient pas arracher au peuple un pouvoir chèrement et démocratiquement acquis. A partir de ce moment, les Inyenzi décidaient d'arrêter leurs attaques pour un certain temps mais sans abandonner l'idée de reprendre le pouvoir au Rwanda. Ils allaient changer de stratégie et s'organiser, en vue d'atteindre un jour, leur objectif ; ce qu'ils firent sans attendre. Ils allaient profiter d'une situation de crise grave qui caractérisa la fin des années 60.

En effet, suite à une divergence entre la vieille classe dirigeante et une nouvelle génération de dirigeants rwandais, divergence qui devait conduire au phénomène néfaste de division très grave au sein de la classe politique baptisé alors « *Guta umurongo* », le Rwanda allait être sérieusement secoué pendant un certain temps.

Les Tutsi devaient donc saisir cette occasion pour s'infiltrer dans tous les secteurs de la vie nationale (fonction publique, entreprises publiques et privées, écoles, Université Nationale etc.), et surtout pour détourner l'attention des jeunes dirigeants Hutu en leur donnant leurs filles en mariage. En agissant de la sorte, il est évident que les Tutsi ne cherchaient pas à contribuer à résoudre le conflit rwandais, mais plutôt à endormir les dirigeants Hutu pour reprendre le pouvoir le moment venu. Le procédé était devenu classique. La découverte de toutes ces manœuvres et les actes de génocide contre les Hutu du Burundi en 1972 provoquèrent des troubles que connut le Rwanda au cours des années 1972-1973. Signalons que lesdits troubles se sont produits au moment où les Inyenzi se préparaient à lancer de nouvelles attaques contre le Rwanda, en provenance surtout du Burundi et de l'Ouganda. C'est pour mettre fin à ces troubles qu'un groupe d'officiers supérieurs de la Garde Nationale sous la conduite du Général Major Juvénal Habyarimana prit le pouvoir en date du 5 juillet 1973. La Deuxième République venait de voir le jour.

3.4.2. Sous la Deuxième République

A la naissance de la II^{ème} République, ses fondateurs s'étaient assignés la mission de mettre fin aux troubles ethniques qui secouaient le pays depuis plusieurs mois. Mais en plus, ils nourrissaient une noble ambition de créer et maintenir un climat de Paix et d'unité nationale, véritables bases d'un Développement harmonieux et durable. Trois mots clés qui allaient constituer la devise du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND). Effectivement, dans le cadre du MRND, le Rwanda connut, à ne pas en douter, un

développement socio-économique sans précédent de son histoire. Pour concrétiser cette unité nationale, le peuple rwandais était confondu avec le Parti MRND. Dans ce cadre, et sous certaines conditions impliquant la réconciliation et la démocratie, le conflit rwandais allait encore une fois trouver une solution. Mais cette solution n'a pas pu véritablement voir le jour parce que, comme toujours, le Tutsi n'y tenait pas.

En effet, comme cela a été dit plus haut, le Tutsi n'a jamais abandonné l'idée de récupérer le pouvoir et de l'exercer sans partage. Comme toujours dans de pareilles conditions, profitant de ce climat de paix et d'unité nationale (le Hutu y croyait très profondément), le Tutsi a réussi à s'infiltrer dans les plus hautes instances de l'Etat (*guhakwa*) pour prendre le pouvoir à l'aise au moment qu'il jugera le plus opportune.

Feu le Président Juvénal Habyarimana et son entourage immédiat étaient devenus, pendant des années, des otages du Tutsi. Ce dernier était parvenu à contrôler tout le secteur économique, tandis que le Hutu ne s'esquintait quotidiennement dans des activités de routines administratives sans lendemain. Il a fallu attendre la crise de 1980 (Affaire Lizinde pour découvrir les desseins sataniques du Tutsi. Suite à la découverte de leurs manoeuvres lors de l'éclatement de l'Affaire Lizinde, les Tutsi décidèrent de s'emparer du pouvoir au Rwanda par la force. C'est ce qu'ils tentèrent de faire, à la chute du dictateur ougandais Idi Amin Dada. Mais cette attaque n'a pas eu lieu parce qu'il y eut conflit de génération au sein des Inyenzi mêmes. Ce sont les vieux qui voulaient attaquer, tandis que les jeunes estimaient que c'étaient trop tôt. Ils eurent raison. Par ailleurs, Museveni avait besoin de leur concours pour conquérir l'Ouganda, il s'était engagé à les aider à leur tour à conquérir le Rwanda. Le pacte fatal pour le Rwanda était conclu. En effet, depuis que Museveni a pris le pouvoir à Kampala, les Tutsi ont été mis très à l'aise. Ils pris tout leur temps pour préparer la guerre de reconquête du pouvoir au Rwanda, par des entraînements massifs, des achats d'armes et par l'intoxication de l'opinion internationale par tous les moyens. Museveni qui, au cours de sa guerre de conquête de l'Ouganda avait bénéficié d'un appui substantiel du Gouvernement rwandais, faisait croire partout que le Rwanda ne pouvait, en aucun cas, être envahi de l'Ouganda. Les autorités rwandaises y ont cru alors même que des actes de reconnaissance et de sabotage, de la part de l'armée ougandaise, étaient de plus en plus nombreux sur le sol rwandais, surtout du côté de la frontière nord-est.

A partir d'un certain temps, les Tutsi, naguère, trouvaient en Habyarimana leur sauveur pour avoir supprimé le PARMEHUTU, apporté paix aux Tutsi et unité à tout le peuple rwandais, se mirent à décrier sa dictature imposée au peuple rwandais au sein du MRND ainsi que tous les obstacles opposés par le régime en place au retour des réfugiés Tutsi. Les fils des Inyenzi étaient donc déterminés à intervenir militairement pour « libérer » le peuple rwandais de ladite dictature et pour permettre aux réfugiés de regagner leur patrie. Quel prétexte ! Signalons ici que, pour le Tutsi, le concept de dictature découle de l'idée qu'il se fait de lui-même. En effet, étant né pour commander (*kuvukana imbutu*), culturellement le Tutsi considère que tout ce qui se fait sans lui ou en dehors de lui n'a aucune valeur. C'est ainsi que la Révolution de 1959 n'en fut pas une (ce fut plutôt le début des massacres !) et que la gestion des affaires de l'Etat par la majorité du peuple rwandais, pendant plus de trente ans, fut qualifiée de médiocre parce que dictatoriale. Il appartient à l'Histoire de juger. En ce qui concerne le problème des réfugiés Tutsi, il faut rappeler ici qu'après de multiples tractations, ce problème avait déjà trouvé une solution appropriée. C'est dans ce cadre qu'il fut convenu que les réfugiés pouvaient visiter le Rwanda pour se rendre compte de ses possibilités d'accueil (occasion sans pareilles pour des opérations de reconnaissance par le FPR) pour leur permettre, en définitive, soit de venir s'installer au Rwanda, soit de rester à l'étranger avec des facilités de visiter les familles se trouvant au Rwanda, soit enfin, d'acquiescer une

nouvelle nationalité, tout en jouissant des mêmes facilités. Ainsi donc, après s'être bien préparés et équipés et avec le concours maximum de l'Ouganda, les jeunes Tutsi, membres de la NRA (National Resistance Army, armée ougandaise) estimant que le moment était venu, déclenchèrent une guerre d'agression contre le Rwanda en vue de reconquérir le pouvoir. C'était le 01/10/1990. Ce fut la fin d'une époque.

3.5. La guerre de reconquête du pouvoir avec toutes ses tragédies

C'est en fait la dernière épisode d'un processus conflictuel au Rwanda qui a abouti à la tragédie la plus grave de l'histoire du pays, et où le problème rwandais s'est posé avec plus d'acuité que jamais. L'absence de volonté ou plutôt le refus délibéré du Tutsi de trouver une solution appropriée au dit problème a entraîné le démantèlement de la nation rwandaise toute entière. Cette épisode a, jusqu'à ce jour, connu deux phases : la phase qui va, précisément, du déclenchement de la guerre à la conclusion de l'Accord d'Arusha, et celle qui débute avec la reprise des hostilités en date du 06 avril 1994.

3.5.1. Du début de la guerre par le FPR à la conclusion de l'Accord de Paix d'Arusha.

Sous le prétexte mis en évidence plus haut, les fils des Inyenzi membres de la NRA déclenchèrent, contre le Rwanda, une guerre d'agression sous la dénomination de Front Patriotique Rwandais (FPR-Inkotanyi) ; c'était le 1^{er} octobre 1990. Depuis, rien n'a plus été comme avant dans la vie des rwandais. En effet, jusqu'à cette date et depuis plusieurs années, le Rwanda était devenu selon la Banque Mondiale, un modèle de développement intégral dans toute la région sub-saharienne. Les ethnies vivaient en une symbiose telle que dans certains cas, la confusion était totale. D'aucuns croyaient que les ethnies comme telle étaient en voie de disparition. Mais comme on l'a vu, le Tutsi n'y croyait pas. Il a plutôt profité de ce contexte pour s'infiltrer dans les hautes instances de l'Etat pour les renverser le moment venu. Depuis le déclenchement de cette maudite guerre donc, non seulement les relations entre rwandais ont été bouleversées mais aussi des changements importants ont été opérés au niveau des institutions de l'Etat (Constitution du 10 juin 1991 et Accord de Paix d'Arusha du 04 août 1993).

3.5.1.1 La guerre d'octobre 1990

Cette guerre éclair qui a éclaté à Kagitumba dans la corne du nord-est du Rwanda, avait pour objectif la prise de Kigali en trois jours. Mais dès le deuxième jour de bataille, les Forces Armées Rwandaises neutralisaient les combattants du FPR et même leur Commandant en Chef en la personne du Général Major Fred Rwigema, ancien commandant adjoint de la NRA et vice-ministre de la défense du Gouvernement Ougandais y perdit la vie. Après ces combats très rudes au Mutara, le FPR fut repoussé en dehors de la frontière rwandaise, fin octobre 1990. Mais, dès les premiers jours du mois de novembre suivant, l'ennemi relança ses attaques contre les communes rwandaises frontalières avec l'Ouganda (Muvumba, Kiyombe, Cyumba, Kivuye de Byumba et Butaro de Ruhengeri), cette fois-ci sous forme de guérilla. A partir de ce moment, la population civile était directement concernée. Ce fut en effet, le début d'une série de crimes de droit international humanitaire commis par le FPR. La guerre contre le Rwanda devenait alors une très grave préoccupation non seulement pour le Rwanda, mais aussi, comme on le verra plus loin, pour la sous région. C'est dans ce contexte que des changements institutionnels importants ont été opérés au niveau de l'Etat.

3.5.1.1 Les changements institutionnels

Ces changements ont été introduits par la Constitution du 10 juin 1991. En effet, dans son discours du 05 juillet 1990, le Chef de l'Etat avait promis d'opérer des changements profonds (*aggiornamento*) au sein des institutions de l'Etat. Une commission ad hoc fut créée. Elle proposa un projet de constitution qui fut promulguée à la date susmentionnée. Comme cela a été dit, cette Constitution a apporté des changements considérables. On en indiquera deux qui sont, à coup sûr, les plus importants. La Constitution du 10 juin 1991 a d'une part, introduit le multipartisme dans les pays, le MRND cessant d'être parti unique et d'autre part, créé une nouvelle institution, à savoir le Premier Ministre, Chef du Gouvernement qui devait partager les pouvoirs avec le Président de la République. Comme on s'en aperçoit, ces changements étaient de nature, y croit-on, à permettre l'avènement d'un régime véritablement démocratique auquel même les réfugiés rwandais pouvaient participer. Et de ce fait, le conflit rwandais allait, encore une fois, trouver une solution adéquate. Mais hélas! c'était méconnaître le Tutsi qui, comme on l'a vu, avait depuis très longtemps, écarté l'idée de partager le pouvoir avec le Hutu. Il était déterminé, par conséquent, à s'emparer, tôt ou tard, de ce pouvoir par force.

Sur le plan interne, cette constitution a été appliquée tant bien que un mal. A ce sujet on peut citer, notamment, l'adoption de la loi du 18 juin 1991 sur les partis politiques. Les partis politiques ont, donc, été créés ; ils ont proliféré et en très peu de temps, ils ont dépassé la quinzaine. Le Premier Ministre a été nommé aussi. Dans un premier temps, il' était issu du MRND et, depuis que les partis politiques opposés au MRND se sont organisés c'était un militant du MDR qui dirigeait le Gouvernement. Le FPR qui gagnait de plus en plus de terrain et de poids, a su exploiter très adroitement la situation pour détruire l'unité des hutu déjà précaire à son avantage. Pour finir, c'était pratiquement le MRND et le FPR et leurs alliés respectifs. C'est dans ce contexte politique que les négociations d'Arusha allaient être entamées.

3.5.2. L'Accord de Paix s'Arusha

Comme cela a été dit plus haut, dès les premiers mois, la guerre contre le Rwanda était devenue l'objet de préoccupation pour la sous-région. De nombreux contacts entre Chefs d'Etat furent organisés à ce sujet. C'est dans ce cadre que le Président de la République, alors Son Excellence le Général Major Juvénal Habyarimana a effectué plusieurs déplacements pour rencontrer ses pairs à Mwanza (le 17/10/1990), à Gbadolite (le 26/10/1990), à Goma (le 20/2/1991), à Zanzibar (le 17/2/1991) et à Dar es-Salaam (le 19/7/1991 et du 5 au 7 /3/1991). Par la suite, un accord de cessez-le-feu devait être conclu à N'sele (le 29/3/1991) et amendé à Gbadolite (le 16/9/1991) et à Arusha (le 12/7/1992). Tout cela en vain, les fils des Inyenzi étant déterminés à prendre le pouvoir par force. Des négociations directe entre le Gouvernement rwandais et le FPR-Inkotanyi la Communauté Internationale y souscrit. Lesdites négociations devaient se dérouler à Arusha en République Unie de Tanzanie. Elles devaient aboutir à la conclusion d'un accord de paix entre le Gouvernement Rwandais et le FPR-Inkotanyi.

Rappelons que cet accord a été négocié et conclu dans un contexte politique extrêmement tendu. En effet, depuis la rencontre de Bruxelles en juin 1992 entre les partis dits d'opposition (au MRND et à Habyarimana) et le FPR, la division entre les dirigeants hutu était consommée au profit du FPR-Inkotanyi qui occupait déjà une certaine portion du territoire national. Ces partis, regroupés au sein de ce que certains de leurs dirigeants appelaient alors, « Forces Démocratiques de Changement » (FDC), déclaraient couvrir

essentiellement toute la région du Nduga et d'autres régions semblables, pour dire que leurs adhérents étaient persécutés par les Bakiga du MRND-CDR au même titre que les Tutsi en général, façon astucieuse pour le FPR d'endormir la faction de hutu à sa solde pour s'infiltrer dans tous les coins du pays sans beaucoup de difficultés. C'est donc dans un tel contexte que les négociations d'Arusha se sont déroulées. Le représentant du Gouvernement rwandais était issu du MDR, parti principal d'opposition. Il était strictement interdit aux citoyens rwandais (sous peine d'être qualifié d'ennemi de la paix) de formuler des vœux ou de donner de simples avis dans le cadre de ces négociations de paix d'Arusha. Il va de soi, que dans ces conditions, le FPR allait, en fin de compte, obtenir plus qu'il ne demandait et, même, plus qu'il ne méritait.

L'Accord de Paix a été signé à Arusha par le Président de la République, le Général Major Juvénal Habyarimana du côté rwandais et par le Président du FPR-Inkotanyi le Colonel Alexis Kanyarengwe. Pour des raisons ci-haut évoquées, la conclusion de cet accord est intervenue dans l'indifférence généralisée de tous les rwandais. Cependant, ils gardaient l'espoir que les anomalies constatées allaient être corrigées par les élections qui devaient être organisées vers la fin de la période de transition. Mais encore une fois hélas ! c'était se tromper grossièrement sur le Tutsi qui n'avait jamais abandonné sa logique de gouverner seul. En effet, malgré les avantages exorbitants et non mérités que l'Accord de Paix d'Arusha accordait au FPR, ce dernier n'était pas disposé à l'appliquer, car le Tutsi aurait été amené, un tant soit peu, à partager le pouvoir avec le Hutu, alors que pour lui, cela lui est culturellement prohibé. Il est à remarquer, par ailleurs, que dans le cadre des croyances et pratiques occultes, magiques et mythiques (*imitsindo*), le Tutsi, comme tel ne s'est jamais senti lié par cet accord de paix, ce dernier n'étant du début à la fin, que l'œuvre des Bahutu du nord (*Abakiga*) mais à l'avantage du Tutsi. Autrement dit, l'Accord de Paix d'Arusha élaboré et conclu pas les Hutu devait servir de tremplin aux Tutsi pour prendre le pouvoir et déraciner les Hutu. C'est cela la vérité sur le fameux Accord de Paix d'Arusha.

Toujours au sujet de cet accord, le point de vue actuel des du FPR au pouvoir à Kigali n'a pas changé ; il est exprimé avec un certain cynisme dans le journal *Imboni* No 003, dont l'extrait suivant :

Cependant, à part que cet (accord d') Arusha nous reconduit sous le pouvoir semblable à celui d'Ikinani [le président Juvénal Habyarimana], il ne présente aucun autre avantage. Il n'a pas empêché la guerre de reprendre, alors qu'il avait été conclu pour cela. Il n'a pas pu écarter le génocide [*itsebabwoko*] alors qu'il avait été conclu pour empêcher Ikinani de le commettre. Il n'a pas réussi le retour des réfugiés et leur réinstallation comme il le prétendait...Arusha n'existe plus, il est mort. Il est mort et il ne peut pas ressusciter. Tout cela se passe de commentaire.

Pour toutes les raisons ci-haut mentionnées, l'Accord de Paix d'Arusha a été donc conclu mais il n'a pas été appliqué comme c'était prévu. Aucun rendez-vous de mise en place des institutions prévues par lui, pourtant fixé de commun accord, n'a été respecté. Entre temps, les leaders Hutu des partis politiques membres des FDC avaient découvert le jeu du FPR, leur allié, et s'en étaient désolidarisés. A partir de ce moment, le FPR commit une série d'assassinats contre les Hutu pour préparer, dirait-on, la catastrophe sans précédent qui allait détruire la nation rwandaise toute entière depuis le début du mois d'avril 1994.

4. LA CATASTROPHE D'AVRIL 1994

Cette catastrophe vient de la guerre de reconquête du pouvoir au Rwanda déclenchée en date du 06/04/1994 en violation flagrante de l'article 1 de l'Accord de Paix d'Arusha. Cette guerre sauvage et meurtrière a produit des conséquences incalculables.

4.1. La guerre ultime de reconquête du pouvoir : préparatifs

L'horrible guerre qui a ensanglanté le Rwanda a été soigneusement préparée si bien que l'ennemi n'a pratiquement rencontré aucun obstacle de taille. La guerre ultime de prise de Kigali et de tout le pays a été très soigneusement préparée depuis longtemps. Les activités officielles de reconnaissance du terrain par le FPR se sont effectuées dans le cadre d'un organisme créé par l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) en application d'un accord de cessez-le-feu. Il s'agit du « Groupe d'Observateurs Militaires Neutres (GOMN) » qui comptait cinq officiers du FPR parmi ses membres. Le GOMN avait accès à tout sans restriction aucune. Mais ces activités se sont intensifiées avec le soutien substantiel des éléments belges de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR) qui étaient chargés de la protection de la ville de Kigali. Grâce à l'appui des casques bleus belges, le FPR a réussi à installer ses hommes et leurs matériels, sans aucune difficulté, dans la ville de Kigali et à travers tout le pays. C'est dans ce contexte que le FPR est parvenu à infiltrer ses brigades dans toute la zone gouvernementale (voir à ce sujet *Le non-dit sur les massacres au Rwanda* No 2 par l'ASBL SOLIDAIRE-RWANDA). Mais le comble a été atteint quand, sous prétexte de protéger ses hommes membres des institutions de Transition à Base Elargie, le FPR a été autorisé à installer officiellement un bataillon (600 soldats) dans la ville de Kigali – un véritable cheval de Troie – et encore dans le palais du Conseil National de Développement (Parlement). C'était cette unité d'élite qui, le moment venu, avait la mission de mettre Kigali à feu et à sang.

Par ailleurs, après la signature du fameux Accord de Paix d'Arusha, le FPR-Inkotanyi a élaboré un document dans lequel il a consigné ses objectifs et des diverses stratégies à appliquer pour atteindre ces derniers. C'était un véritable « plan concerté ou complot » contre le peuple rwandais comme cela a été souligné dans *Quand légitime défense devient génocide*. En outre, avant la reprise de cette terrible guerre contre le Rwanda, un jeune officier, responsable du service de renseignement de l'armée ougandaise, en la personne du Major Paul Kagame, fut, pour des raisons certaines d'*imitsindo* hissé au grade de Général Major pour pouvoir chasser du pouvoir le Général Major Juvénal Habyarimana et, du même coup, les Hutu en général. Rappelons que Fred Rwigema, avait été érigé, en son temps, au même grade en présence du Chef de l'Etat rwandais alors en visite à Kampala en 1988, pour pouvoir diriger les opérations de guerre dite d'octobre 1990 au cours de laquelle Kigali devait être pris en trois jours, comme on le sait déjà. Enfin, pour déclencher la guerre contre le Rwanda sans s'inquiéter de rien, le FPR s'était emparé des médias du monde occidental et avait mis en garde les puissances étrangères contre toute ingérence dans cette guerre.

4.2. Une guerre sauvage et très meurtrière

Lorsque le FPR a estimé que le moment de s'emparer du pouvoir par force était venu, il choisit, comme le fait marquer *Quand légitime défense devient génocide*, d'exécuter une partie du scénario No 4 de son plan macabre:

Rupture des accords d'Arusha et reconstitution d'un gouvernement
en écartant par la force militaire et populaire Habyarimana et ses

satellites dans un délai ne dépassant pas neuf mois à partir de la signature des accord de paix.

En effet, c'était mercredi 06 avril 1994 à 20h30, soit 08 mois et 02 jours après la signature de l'Accord de Paix d'Arusha, que l'avion qui ramenait du sommet de Dar-es-Salaam le Président Juvénal Habyarimana et son homologue burundais Cyprien Ntaryamira ainsi que leurs délégations respectives, fut abattu au moment où il se préparait à atterrir à l'Aéroport International Grégoire Kayibanda de Kanombe à Kigali. Ce lâche et ignoble assassinat fut le déclenchement des massacres sans précédents dans l'histoire du Rwanda. En effet, pour le FPR, Habyarimana assassiné, il fallait continuer l'exécution du plan tel que prévu ; c'est-à-dire l'extermination des « satellites de Habyarimana » (ou l'élite Hutu). Mais, Dieu merci, le FPR s'est trompé dans ses sombres calculs. Il croyait que le Hutu qu'il fallait déraciner était toujours le même que celui des années 50. Au contraire, l'assassinat de Habyarimana a été un catalyseur pour l'unité de tout le peuple Hutu face à l'ennemi déclaré. A la très grande surprise des Tutsi et de leurs alliés, main dans la main et avec l'appui des forces armées rwandaises, les Hutu se sont défendus comme ils l'ont pu trois mois durant. Il a fallu l'intervention de la communauté internationale, longtemps intoxiquée par la propagande mensongère de l'ennemi, pour décréter un embargo militaire injuste et injustifié contre le peuple rwandais en vue de garantir une victoire militaire au FPR, en violation flagrante de l'Accord de Paix d'Arusha qu'elle avait pourtant cautionné. Il faut remarquer que c'est sur cette résistance farouche du peuple Hutu dans l'exercice de son droit de légitime défense que le FPR fonde ses accusations absurdes relatives au génocide commis à l'endroit des Tutsi par des Hutu. Comme on le verra un peu plus bas, c'est tout le contraire.

Après l'intervention des puissances de ce monde en faveur du FPR, le Rwanda était complètement exsangue (voir les témoignages dans *Le non-dit sur les massacres au Rwanda* No 1 et 2) ; le peuple rwandais (une partie qui a échappé à l'extermination) a quitté son pays pour se constituer réfugiés à l'étranger. Pour avoir une idée précise sur les responsabilités de la tragédie du peuple rwandais jusqu'à ce jour il faut lire notamment : *Le peuple rwandais accuse*, document réalisé par le Ministère de la Justice (Gouvernement en Exile) ; *Executive Intelligence Review (EIR)* du 19 août 1994 et du 28 octobre 1994, une revue britannique qui souligne le rôle particulier joué par la Grande Bretagne dans cette maudite guerre.

5. LES CONSEQUENCES DE LA GUERRE

Pour saisir l'ampleur des conséquences de cette guerre par le FPR-Inkotanyi, il suffira de les considérer sur les plans matériel et humain.

5.1. Sur le plan matériel

Le Rwanda était certes un des pays les plus pauvres du monde, mais il était parvenu à se suffire dans des domaines diversifiés. En effet, sa devise est « Liberté, Coopération, Progrès ». Depuis que le Rwanda a accédé à la souveraineté internationale, il s'est attelé à la concrétisation de cette devise, malgré les interruptions dues à de multiples attaques des Inyenzi. Mais pour la 2^{ème} République, dans le cadre du MRND, le Rwanda avait atteint un degré de développement tel que la Banque Mondial et le Fond Monétaire International le prennent en modèle de développement subsaharien. C'est d'ailleurs pour cette raison, selon la revue EIR, que la Grande Bretagne a contribué à la destruction du Rwanda. La guerre a donc eu entre autres pour effet, la destruction de toute l'infrastructure de développement que le peuple rwandais avait réalisée avec beaucoup de sueur, depuis son accession à l'indépendance. En effet, en plus de destruction des infrastructures, les biens abandonnés par

les réfugiés ou les déplacés sont soit pillés, soit confisqués, sans aucune possibilité de récupération.

5.2. Sur le plan humain

La guerre d'agression qui a endeuillé le Rwanda depuis le mois d'octobre 1990 est la plus catastrophique de son histoire. En effet, à partir de ce moment, des dizaines de milliers de personnes ont été tuées tout au long de la frontière rwando-ougandaise, d'autres ont été portées disparues, et beaucoup d'autres se sont déplacées, étant ainsi obligé d'abandonner leurs biens. A cette époque, le FPR s'est rendu coupable d'une série de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité dont on ne parle presque jamais, et par conséquent restent impunis. Mais c'est à partir du 6 avril 1994 que le FPR a manifesté ses intentions véritables en violant de façon flagrante l'Accord de Paix d'Arusha qu'il avait signé. Par là, le FPR a montré qu'il ne tenait pas à résoudre le conflit rwandais de façon pacifique. Il voulait éliminer toute personnalité qualifiée de « satellite de Habyarimana », c'est-à-dire toute personne d'ethnie Hutu. C'est cela le génocide.

Depuis la date de triste mémoire du 06 avril 1994, le Tutsi a tué le Hutu, le Hutu s'est vaillamment défendu. Les chiffres exacts des morts ne sont pas connus mais ils dépassent sûrement deux millions. Les rescapés ont, depuis l'embargo décrété par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, pris le chemin de l'exile. C'est tout un peuple qui s'est déplacé en dehors de son territoire national. Fait sans précédent dans l'Histoire de l'Humanité. A l'étranger, le peuple rwandais vit tant bien que mal avec l'assistance des organisations humanitaires ; tandis qu'à Kigali, un gouvernement d'aventuriers, fils des Inyenzi est mis en place grâce à l'appui massif des puissances de ce monde qui ont, comme on l'a vu, contraint le peuple rwandais à l'exile. Ce gouvernement ne fait qu'arrêter ou tuer les Hutu qui n'ont pas pu fuir. Comme on le voit, le conflit rwandais est loin d'être résolu.

6. LA SITUATION DEPUIS L'INSTALLATION DU FPR AU POUVOIR A KIGALI

La guerre la plus tragique de l'histoire du Rwanda aura duré près de cinq ans. Kigali a été pris le 4 juillet et, le 19 juillet 1994 a été installé, la victoire était totale. Depuis, plus rien n'a été plus comme avant et c'est sur tous les plans.

6.1. Sur le plan politique

Il faut noter ici que la victoire militaire du FPR a placé l'Accord de Paix d'Arusha entre parenthèses. C'est dire que la seule volonté du FPR victorieux devait s'imposer (suppression du MRND, création de l'institution de « vice-président », etc.). En mettant en place des institutions éternellement provisoires. pour démarrer le nouveau régime, le FPR s'est rallier un certain nombre de Hutu de service dits « Hutu modérés » pour accomplir des missions qu'ils ne reconnaissent pas. Quand l'objectif est atteint, le Hutu responsable devient indésirable et est souvent déclaré « génocidaire » (Cas de Faustin Twagiramungu, Pasteur Bizimungu, Pierre Célestin Rwigema, etc.). Aujourd'hui, le régime fait tout pour détruire la majorité numérique des Hutu pour pouvoir organiser des élections à son avantage. L'organisation administrative locale a été tellement chambardée qu'il n'est pas aisée de retrouver la situation d'avant la tragédie. Donc, le droit de propriété sur le terrain est totalement mis en cause.

6.2. Sur le plan judiciaire

Ce qui est remarquable ici, c'est qu'il s'agit de la justice du vainqueur au vaincu. Les personnalités Hutu qui ne sont pas tuées sont purement et simplement jetées en prison sans aucun dossier. Le nombre de personnes se trouvant dans cette situation est toujours supérieur à 100.000. C'est dire que matériellement, les détenus jugés sont très peu nombreux, les détenus libérés encore très peu nombreux. Beaucoup de détenus meurent en prison. En plus, la justice sans défense dans le système « *Gacaca* » n'est qu'un moyen efficace pour coller à l'ethnie Hutu l'étiquette de génocide. Bref, la justice du FPR est un instrument politique parfait pour lui permettre de régner sur le Rwanda sans partage et sans inquiétude pour toujours.

A l'étranger, les Rwandais Hutu sont justiciables du Tribunal Pénal Internationale pour le Rwanda (TPIR) sis à Arusha en Tanzanie. La curiosité dans les compétences de cette juridiction, c'est que dans une situation bien déterminée, elle est habilitée à juger les faits secondaires consécutifs (légitime défense) à un fait principal (assassinat du Président Habyarimana) tout en passant sous silence ce dernier pour, à coup sûr, mettre à l'abri le régime du FPR. Dès lors, il est clair que cette juridiction n'est qu'un moyen pour les grands de ce monde, de soutenir le régime du FPR. Par ailleurs, en date du 7 avril 2000, le Gouvernement belge a avoué sa part de responsabilité dans la tragédie qui a endeuillé le Rwanda. Dès lors, la question qui reste posée est de savoir comment l'Etat belge peut s'arroger le droit de juger les Hutu rwandais présumés génocidaires sans être juge et partie ! Seule l'histoire pourra y répondre.

6.3. Sur le plan social

Avant la Révolution de 1959, le droit était attaché à l'ethnie, sous le régime du FPR, les ethnies ne figurent plus dans les cartes d'identité mais une situation nouvelle a été créée. Les Rwandais sont divisés en deux catégories : les « rescapés » et les « génocidaires ». Et le citoyen est traité en fonction du groupe auquel il appartient. Cette situation se fait particulièrement sentir dans les domaines de la santé, de l'éducation, du travail et de l'économie en général.

7. CONCLUSION

Le régime du FPR depuis sa victoire militaire a placé le Rwanda dans une situation pire que celle qui existait avant la révolution rwandaise parce que les temps ont changé et les esprits ont été de plus en plus ouverts alors que l'objet du conflit rwandais n'a aucunement changé. Oui, le conflit rwandais s'aggrave de jour en jour et le nombre de victimes se gonfle dans les mêmes proportions. Il appartient aujourd'hui à la communauté internationale, si elle croit encore au caractère sacré des droits de l'homme de se défaire des pièges du FPR, de pencher sur des raisons profondes de ce conflit et de trouver une solution définitive appropriée permettant à tous les Rwandais de jouir de tous leurs droits de citoyens Rwandais.